



n°21 DÉCEMBRE 2023

• Le mot de la présidente

Chers locataires,

Tout d'abord, j'espère que vous avez passé un bon réveillon.


En cette fin d'année, il est de coutume de présenter ses vœux mais également de revenir sur les moments de l'année passée et de dresser quelques perspectives.

Aussi, 2023 a été une année intense durant laquelle nous avons lancé différents chantiers de rénovation avec entre autre la rénovation des résidences de Jean Bouin, 2 rue Guilbert, Frédéric Khoeler et bien sur Petite Prairie. En 2024, nos perspectives seront de lancer le programme de rénovation de la résidence Bois d'Enfer et de bien finaliser les travaux en cours. Pour cela, nous renforcerons nos équipes opérationnelles dès janvier avec l'arrivée d'un nouveau collaborateur dédié au suivi opérationnel. J'ai toute confiance en ce renfort pour nous aider à améliorer la conduite des opérations.

Enfin, quelques changements sont à venir en matière de collecte des encombrants. Je compte sur votre vigilance pour que cette transition puisse se dérouler du mieux possible. Nos équipes sont là pour vous y aider si nécessaire.

Je vous souhaite une excellente fin d'année et surtout une très bonne année 2024.

A bientôt



Nicole LAMOTH
Présidente de la SAEM



1

Évacuation des sapins de Noël

Chers Locataires,

Le sapin de Noël est un déchet végétal qui peut être recyclé et transformé en paillis. Les broyats seront redistribués sur nos massifs des espaces verts de la ville. Cela permet de préserver les ressources naturelles et de lutter contre l'accumulation de déchets dans les centres de tri.

Pour vous aider dans l'évacuation de vos arbres de Noël, une collecte aura lieu le **MARDI 9 JANVIER 2024**. Nous vous remercions de les sortir la veille au soir sur le trottoir.

Attention: les sapins doivent être nus, sans aucune décorations, neige artificielle ou sac plastique (sacs spéciaux pour sapins autorisés).



2

Collecte des encombrants



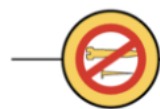
À partir du 1er janvier 2024, la collecte des encombrants change.

Comme vous le savez sûrement déjà, les collectes ne seront plus à dates fixes plusieurs fois par an mais le ramassage des encombrants s'effectuera sur rendez-vous auprès du SIVOM, ou de votre gardien(ne) d'immeubles pour les plus grandes résidences comme Petite Prairie, Pinède ou encore Villa des Arts par exemple.

Il sera également possible de prendre rendez-vous en ligne sur le site suivant :

<https://www.sivom.com>

Nous vous rappelons quelques règles relatives à la collecte des encombrants :



Les clous et vis apparents doivent être enlevés par mesure de sécurité.



Le dépôt ne doit pas empiéter sur la chaussée.



Interdits :
gravats, produits chimiques, piles, batteries, électroménager, pièces auto, miroirs...



Les objets ne peuvent être déposés que la veille au soir de la collecte et non pas plusieurs jours à l'avance, sous peine d'amende.



Pour tout ce qui ne serait pas ramassé lors des collectes, vous pouvez vous rendre gratuitement à la déchetterie de Varennes Jarcy après avoir enregistré votre véhicule auprès du SIVOM.

3

Augmentation des loyers

Face aux obligations en matière d'entretien de notre parc de logements mais aussi face à un contexte inflationniste, il ne paraît pas envisageable de ne pas procéder à une augmentation des loyers. En effet, l'ensemble des coûts de maintenance mais aussi des coûts énergétiques ajoute une tension supplémentaire sur les capacités financières de notre organisme qui souhaite maintenir son plan d'investissement pour les années à venir. Un plan qui prévoit l'amélioration du cadre de vie de nos résidents.

Pour ce faire, la SAEM Habiter à Yerres appliquera une augmentation de loyer de 2.7% dès janvier prochain. Une hausse maîtrisée dans la mesure où la plupart des bailleurs procéderont à la hausse maximum autorisée qui est de 3.5%.

Notre organisme a fait le choix de minimiser cette hausse tout en conservant les objectifs d'investissements. L'objectif étant double, à savoir minimiser l'impact de la hausse des coûts auprès de nos locataires et garantir les moyens à minima pour entretenir les résidences dont notre organisme à la charge.

